
Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » FR2600987
23 mai 2024

Présentes et présents :

Jérémy Balledant, *Région BFC*
Bertrand Barré, *Région BFC*
Olivier George, *PNR Morvan*
David Boshart, *Direction départementale des Territoires de la Nièvre*
Bruno Chopard, *Office Nationale de la Forêt*
Michel Cortet, *FRANSYLVA 71*
Valérie Defosse, *Office Nationale de la Forêt*
Patrick George, *Commune de Pierre-perthuis et président du COPIL*
Joëlle Guyard, *Saint-Brancher*
Anne-Marie Haehnel, *La petite faune de Vézelay*
Sylvie Jung, *Domecy-sur-Cure*
Pascal Lachaume, *Vic-sous-Thil*
Michel Lenoir, *Saint Didier*
Patrick Mercusot, *Mont-Saint-Jean*
Alban de Montigny, *FRANSYLVA 58*
Laurent Paris, *Parc du Morvan*
Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre et Association des Usagers des sites Natura 2000*
Christine Seguin-Voye, *Vic-sous-Thil*
Delphine Vautier, *St-Germain-des-Champs*
Vincent Vilcot, *SHNA-OFAB*
Bertrand Dury, *Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire*
Jessica Raciti, *Montsauche-les-Settons*
Francois Kocher, *ONF*

Joseph Racine, *SMBVAS*
Chantal Zanon, *Anost*
Estelle Burlotte, *Pays Avallonnais*
Pascal Lhernault, *CCPAL , Saint-Prix-les-Arnay*
Cédric Turé, *CNPF Morvan*
Corinne Maugey, *Beuray Bauguy*
Jean-Luc Mathieu, *Arleuf*
Jacky Dias, *Aisy-sous-thil*
Véronique Illig, *Aisy-sous-thil*
Gilles de Corson, *Fransylva bourgogne*
Emilie Philippe, *CNPF*
Alexandre Brassart, *DDT 21*
Romain Payot, *DREAL BFC*
Florin Gaillard, *DREAL BFC*
Ralph Pain, *Quarré-les-tombes*
Hugues Servant, *CNPF BFC*
Pierre Lambaré, *DRAAF BFC*
Christian Demizieux, *Saint-Prix*
Dominique Rollin, *CRCK BFC, FFCK, FSIND*
Christine Buré, *Avallon*
Joëlle Guyard, *Saint Brancher*
Christophe Bernier, *CBN-BP*
Sophie Chokomian, *Direction départementale des Territoires de l'Yonne*
Bernard Moreau, *Chambre d'Agriculture 71*
Catherine Spinetti, *Fâchin*
Myriam Bayou, *Saint Didier en Morvan*
Christine Dodelin, *Conservatrice de la RNR des tourbières du Morvan*

Excusés et excusées :

Philippe Veyssière, *Asquins*
Clara Tomasini, *association Traverses*
Yves Seguy, *Préfet de Saône-et-Loire*
Anne HERMANT, *Chambre d'agriculture 21*
Bernard LACOUR, *Chambre d'Agriculture 71*
Rosine LECHATON, *Missery*
Fabien Bazin, *Président du Conseil départemental de la Nièvre*
Blandine DELAPORTE, *Conseil départemental de la Nièvre*

Patrice JOLY, *conseiller départemental du canton de Château-Chinon,*
Vincent Guichard, *Bibracte*
Jean Cacot, *Bibracte*
Léa COIGNOT, *Avallon*
Chantal Hochart, *Pontaubert*

BIO Bourgogne-Franche-Comté
Le conseil départemental de l'Yonne

La réunion présidée par Monsieur Patrick GEORGE, Président du Copil du site Natura, et animée par les animateurs et animatrices Natura 2000 : Clément GARINEAUD, Patrice Boulongne, Laudine Le Puil

Début de la séance

M. GEORGE poursuit sur le premier point : l'approbation du compte-rendu du Copil du 28 février 2022, envoyé aux membres par e-mail.

Le compte-rendu est approuvé avec 1 abstention

Bilan 2022 de l'animation Natura 2000

La présentation du dispositif des MAEC à soulever plusieurs questions :

- est-ce que ce dispositif relève directement de Natura 2000 ?
- quelle est l'efficacité de ces mesures ?

Les MAEC sont un outil de mise en œuvre de Natura 2000 et concourent aux fiches actions du DOCOB. Toutefois, le fait que ces mesures soient étendues au PNR du Morvan est une spécificité. Une quinzaine de personnes au parc qui travaillent sur les objectifs généraux biodiversité et agriculture. Les MAEC sont une réponse de la collectivité en faveur de son territoire - plus de 20 millions d'euros sur 5 ans - avec une attention et une mise en avant des sites Natura2000.

L'efficacité des mesures est aujourd'hui économique et sociale mais une méthodologie de suivi de la flore à grande échelle va être déployée, suivi pour les 10 prochaines années sous réserve des potentiels changements liés au dispositif PAC.

Suite à la présentation de l'étude post life, des demandes de précision sur la qualité de l'eau – qui se dégrade - : son contrôle, les paramètres mesurés, etc, sont souhaités.

Les études sur les cours d'eaux suivent des protocoles standardisés et définissent réglementairement. Les mesures portent sur des paramètres physico-chimiques, le suivi de cortège d'espèces (poisson, invertébrés, ...), des aspects de turbidité, de qualité des fonds.

L'étude montre que les effets du programme life ne se font pas encore ressentir. La dégradation hors des zones restaurées se poursuit notamment avec du colmatage des fonds de rivières. Si certains problèmes persistent localement, la diminution des débits et les canicules des dernières années conduisent à fragiliser ces milieux.

Bilan budgétaire et moyens humains

Il est rappelé, par Olivier Georges, directeur du PNR du Morvan, les difficultés rencontrées en termes de ressources humaines cette année, ce qui a pu se traduire par des choix de priorité, et l'espoir qu'en 2024-2025, l'organisation mise en place pour 2024 soit opérationnelle.

Il est demandé qu'un budget prévisionnel soit présenté à l'avenir lors du comité de pilotage.

Programmation 2024

Pas de remarque sur cette partie

Point sur l'extension du sites Natura 2000

La présentation est jointe au compte rendu

Face à l'annonce de plus 50 réunions et 24 rencontres bilatérales

FRANSILVA exprime sa surprise de la concertation, car les personnes participant à ces réunions déplorant le manque de concertation, notamment côté forestiers privés.

Le PNRM souligne qu'un travail quotidien important d'information a été réalisé. Beaucoup de réunion ont eu lieu prioritairement avec les élus des communes. Toutefois, suite aux dernières remarques de la filière forêt/bois, il a bien été entendu les demandes de réunions et de temps de travail. La première a eu lieu en mars, une seconde sera proposée probablement en septembre.

H. SERVANT exprime le souhait d'une meilleure visibilité des avancements. Il évoque également des problème de vocabulaire. Il s'agit plutôt de réunion d'échanges d'information mais pas de concertation pour les forestiers. Le mot « destinataire » n'est peut-être pas le plus adapté ;

O. GEORGE acquiesce pour que la terminologie employée soit adaptée.

B. CHOPARD se réjouit que la concertation est avancée, sur insistance de l'ONF; suggestions pour l'année 2024 : cibler les concertations par thématique et secteur géographique.

J. RACITI: concrètement, les propriétaires seront-ils informés ? Elle souhaite savoir ce qui était attendu pour les communes et si des accompagnements pourront être fait par les chargés de missions.

CG : aujourd'hui, les cartes sont accessibles par communes. Toute demande de carte pourra être honorée et des supports explicatifs mis à disposition au besoin. Il n'y a pas de possibilité d'informer chaque propriétaire mais les communes peuvent relayer les informations.

J. RACITI informe de la possibilité d'une aide pour proposer un argumentaire aux collectivités qui pourraient être sollicité par des exploitants agricoles, des forestiers, etc.

H. SERVANT : l'arrivée d'une enveloppe N2000 peut mettre certains propriétaires dans une situation où il faut se mettre en règle avec le dispositif Natura 2000

B. CHOPARD : pour les forêts publiques : il peut y avoir des éléments qui remettent en cause certaines actions de l'aménagement

R. PAYOT : La DREAL accompagne le PNRM pour cette extension pour le préfet qui mènera par la suite une consultation après l'accord sur l'enveloppe proposée. Il précise que le travail de concertation avec les élus est logique et cohérent; la concertation des filières locales est nécessaire et se fait, sachant qu'il y a pour le moment un travail collectif bien réalisé.

B. DURY: pour la Saône-et-Loire, c'est 30/40 exploitations qui seraient concernées par le projet d'extension; il conviendrait d'avoir une concertation avec toutes les exploitations. Le travail de listage des exploitations a été fait, et la CA71 est bien sûr intéressée pour participer.

V. ILLIG: se rend compte au quotidien que ce n'est pas simple de savoir qui fait quoi et quand, ce serait un plus d'avoir ces informations mais il est difficile de savoir qui a été informé ou pas. Il est également complexe de savoir qui exploite quelle parcelle.

CG : Nous même n'avons pas accès à la connaissance de qui exploite quelle parcelle. Nous pourrions faire un retour pour expliquer à chaque commune : qui a été rencontré, dans quelle commune, et quand il n'y a pas eu de temps d'information à l'échelle communale.

R. PAYOT: on reste à ce jour à un stade du projet encore mouvant, il est donc difficile de fixer les limites alors qui il faudrait concerter. Les limites sont bien travaillées mais des éléments particuliers sont peut-être encore attendu pour atteindre la finesse.

P. LACHAUME: demande d'un tableau avantages/inconvénients du dispositif Natura 2000

V. ILLIG: on nous pose déjà des questions, et il faudrait un dossier spécifique des communes.

V. DEFOSSE : mis dans la boucle ; sur les éléments techniques, outre le périmètre, sont nécessaires ; une inquiétude sur l'absence du cahier des charges.

FRANSILVA : coût pour les forestiers : Natura 2000 n'est pas une contrainte au quotidien, mais cela a un coût pour la logistique (annexe Natura 2000)

R. PAYOT: pas d'objectif de surface ; travail de longue haleine sur des justifications scientifiques, demandées aux porteurs de projet ; on parle d'espèces et d'habitats qui sont inscrits sur une liste à enjeux Natura 2000. L'argumentaire est demandé au PNRM pour une retranscription auprès du préfet puis auprès du ministère.

CG : le PNRM valide les propos de la DREAL, Il n'y a pas d'objectifs de surface, l'objectif est d'être cohérent vis à vis des enjeux et des continuités écologiques.

FRANSILVA : Il est important que l'argumentaire soit diffusé et explicite pour valoriser les choix de territoires. Se pose également de la question de la Charte (Natura 2000) pour Morvan sud :

PNRM : c'est bien le COPIL qui a décidé de ne pas porter la charte Natura 2000.

B. CHOPARD : il est particulièrement crucial de savoir ce qu'il y aura dans ce document d'objectif.

L. PARIS : futur d'un cahier des charges à travailler ; sur le changement climatique il serait proposé d'annexer au DOCOB, ce qui est prévu dans les annexes vertes de la forêt privées.

CG : évaluation des incidences afin de proposer peut-être aux communes le cadre des Ei pour information.

P. LACHAUME: *quid* de Natura 2000 pour les PLU

CG : c'est déjà le cas via l'intervention du PNRM. attention de ne pas mélanger N2000 et PNRM

OG : remerciement de la qualité des échanges. Le PNRM est à disposition pour répondre aux questions, et à l'écoute des demandes.

L. PARIS : remerciement de la CA71 sur le travail en commun avec les exploitants agricole, et propose que cela puisse se faire avec le CNPF pour les propriétés forestières.

Conclusion

Faire remonter aux communes des informations : supports de communication, échange directs sur le terrain notamment avec les agriculteurs.

Produire un tableau/support pour mettre en avant les avantages et les inconvénients et si possible à l'échelle de la commune.

Le PNRM peut mettre à disposition des support visuels type carte à disposition des communes notamment avec les parcelles cadastrales si nécessaire.

Élection de la structure en charge de l'animation Natura 2000 :

1 seule candidature du PNRM a délibérer pour la poursuite de portage. Vote unanimité pour le PNRM

Élection du président du site Natura 2000

1 candidature : Patrick Georges président sortant. Élu à l'unanimité.

Temps d'échange

QUESTION: URCOFOR peut-elle être intégré au COPIL ?

Les membres du COPIL sont définis par une arrêté préfectoral. Il faut donc modifier cet arrêté pour pouvoir les intégrer au COPIL. En revanche, il est tout à fait possible de les inviter, ce qui a été le cas, comme les communes concernées par l'extension des sites.

L'arrêté sera modifié suite au projet d'extension.

Syndicat du bassin du Serein et le SMBVAS demandent également a être invité.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Patrick GEORGE remercie les participants du COPIL et clôt la réunion à 12h30.

Compte-rendu rédigé par Clément Garineaud et Patrice Boulongne le 23 mai 2024.

M. GEORGE,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000
« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan »

